

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 05 février 2026

Date d'affichage : 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Jean VIANDON procuration à Nicole GOUZIL, Pierre BRAQUESSAC procuration à Marc DRUESNE, Danielle DA ROCHA, Claude GAUZARGUES, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 09-10022026 :

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
- Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2025.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 09-10022026

TABLEAU DES DÉCISIONS

Décision n°	Date décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
144/2025	16/12/2025	Signature d'une proposition avec la SARL ABT <i>(annule et remplace la décision n° 130/2025 du 17/11/2025 suite erreur matérielle)</i>	Renouvellement du contrat de télésurveillance des sites de la commune	1 801,25 € HT - 2 161,50 € TTC
145/2025	16/12/2025	Signature d'une proposition avec la société SINDELEC	Remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes	28 750,00 € HT - 34 500,00 € TTC
146/2025	18/12/2026	Signature d'une proposition avec la SAS LESCARRET PAYSAGE	Elagage des marronniers situés sur le parking des écoles	2 640,00 € HT - 3 168,00 € TTC
147/2025	23/12/2025	Signature d'une proposition avec la société GAEL ROJO FERMETURES	Remplacement du volet du bureau de l'ASVP	840,00 € HT - 924,00 € TTC
148/2025	23/12/2025	Signature d'une proposition avec la société SARP SUD OUEST – RABA	Curage de 5 traversées de route sur la commune	995,92 € HT - 1 195,10 € TTC
149/2025	31/12/2025	Signature d'une proposition avec l'Association APADEV	Nettoyage du Presbytère	3 150,00 € (TVA non applicable)
001/2026	13/01/2026	Signature d'une proposition avec la société MEDAN	Mise en place d'un plan de fertilisation pour le terrain d'entraînement du stade municipal	3 783,02 € HT - 4 370,28 € TTC
002/2026	13/01/2026	Signature d'une proposition avec la société MEDAN	Mise en place d'un plan de fertilisation pour le terrain d'honneur du stade municipal	3 048,21 € HT - 3 556,24 € TTC
003/2026	15/01/2026	Signature d'une proposition avec la société CHAMOULAUD SAS	Achat de tapis de fleurs : - période automne 2026 : - période printemps 2026 :	1 476,01 € HT - 1 623,61 € TTC 1 721,34 € HT - 1 893,47 € TTC
004/2026	22/01/2026	Signature d'une proposition avec la société CITEFLOR	Remplacement de toutes les fleurs dans les suspensions florales de la commune	3 096,40 € HT - 3 419,04 € TTC
005/2026	26/01/2026	Signature d'une proposition avec la société Anthony LAFOND	Remplacement du chauffe-eau électrique au stade municipal	1 625,00 € HT - 1 950,00 € TTC
006/2026	27/01/2026	Signature d'une proposition avec la société SINDELEC	Travaux électriques au sein d'un bureau à l'étage de la Mairie	2 995,00 € HT - 3 594,00 € TTC
007/2026	02/02/2026	Signature d'une proposition avec la société DOPARCHIV	Mise à jour du fonds communal d'archives	5 000,00 € HT (fournitures spécifiques archives non comprises)
008/2026	06/02/2026	Signature d'une proposition avec la société Médoc Service Outils	Achat d'une débroussailleuse pour le service voirie	658,33 € HT - 790,00 € TTC
009/2026	06/02/2026	Signature d'une proposition avec la société QUINCAILLERIE GUY LEGO	Achat embouts de chaises pour les chaises de la salle des fêtes	1 698,68 € HT - 2 038,41 € TTC
010/2026	06/02/2026	Signature d'une proposition de convention avec l'UDSP 33	Mise en œuvre des gestes de premiers secours en milieu du travail, montant total : - Formation initiale pour 9 agents sur 2 jours : - Formation recyclage pour 13 agents sur 1 jour :	2 430,00 € 1 190,00 € 1 240,00 €
011/2026	06/02/2026	Signature d'une proposition avec la société SERI	Achat de panneaux d'agglomération « AILLAN » et « COS »	1 869,70 € HT - 2 243,64 € TTC
012/2026	09/02/2026	Signature d'une proposition avec la société MEDAN	Achat copeaux de bois pour le service espaces verts	1 341,30 € HT - 1 475,43 € TTC